

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille dix-neuf :

Le 12 juin à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice :	10
Présents :	10
Votants :	10

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Carlos FERREIRA, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

**Objet : Approbation du D.I.C.R.I.M.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 125-2 du code de l'Environnement qui pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

A cet effet, chaque commune doit obligatoirement établir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.). Ce document reprend les informations transmises par la Préfecture du Puy-de-Dôme dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) et préciser les risques essentiels qui concernent la commune, les mesures préventives et les conduites à tenir en cas de crise. Ce document doit être consultable en mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de D.I.C.R.I.M., établi par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) a été transmis à chaque conseiller.

Monsieur le Maire indique que le D.I.C.R.I.M. doit être connu de toute la population communale et qu'il conviendra donc de l'informer par tout moyen possible.

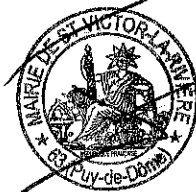
Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Document d'Information Communal des Risques Majeurs tel que proposé par les services de l'Etat.
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire afin que le D.I.C.R.I.M. soit porté à connaissance de la population (site internet, distribution...).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Johan JACLARD

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 16.12.2019  
et de la publication, le 16.12.2019

Le Maire,



Johan JACLARD

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille dix-neuf :

Le 12 juin à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire, D'ISSOIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Carlos FERREIRA, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

**Objet : demande d'occupation régulière du centre d'animation en été**

Monsieur le Maire indique que comme l'an dernier, il a reçu une demande de Madame Albine CARPENTIER de l'association THERAGAIA pour occuper le centre d'animation, les mercredis entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019, de 18h à 20h pour ses activités de sport et bien-être. Monsieur le maire propose d'accepter et de demander la même participation qu'en 2018 soit 40 euros pour les frais d'électricité et d'entretien des locaux.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition de Madame Albine CARPENTIER, présidente de l'association THERAGAIA, le centre d'animation social et culturel, les mercredis de 18 h à 20 h entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, avec une participation financière de 40 euros.
- autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 26.08.2019  
et de la publication, le 26.08.2019  
Le Maire,



Le Maire,

Johan JACLARD



Johan JACLARD

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille dix-neuf :

Le 12 juin à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice :	10
Présents :	10
Votants :	10

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Carlos FERREIRA, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

**Objet : Fixation du loyer d'un appartement communal**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les locataires de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie vont quitter les lieux au 31 juillet 2019.

Il indique que quelques travaux doivent être faits avant de louer à nouveau cet appartement : peinture des murs, isolation de la cage d'escalier, remplacement des fenêtres de toit, notamment. Des devis seront demandés dès que les locataires seront partis.

Il propose de fixer d'ores et déjà le montant du futur loyer qui sera applicable dès la mise en location après travaux dans l'appartement. Pour mémoire, le loyer actuel est de 408.05 euros par mois, il propose de le fixer à 450 euros par mois.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de faire quelques travaux dits « locatifs » avant de relouer l'appartement communal au-dessus de la mairie.
- fixe à 450 euros par mois le loyer mensuel applicable aux prochains locataires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en  
Sous-préfecture, le 26/08/2019  
et de la publication, le 26/08/2019  
Le Maire,



Le Maire

Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture  
d'ISSOIRE, le  
26 AOUT 2019



Johan JACLARD

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille dix-neuf :

Le 12 juin à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Reçu à la Sous-Préfecture

Nombre de Conseillers en exercice :

10

d'ISSOIRE, le

Présents :

10

Votants :

10

**26 AOUT 2019**

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE  
 Carlos FERREIRA, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Laurent  
 DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.



Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de location d'une parcelle sectionale à Jassat**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de location de la parcelle sectionale cadastrée YA n°9, sise à « Pisadoux » section de Jassat, d'une surface de 1ha 39a 49ca. La demande est faite par Monsieur Paul BRASSIER, habitant de Jassat et gérant de l'activité équestre « Enzo' little farm » pour faire pâturer ses équidés.

Monsieur le Maire propose d'accepter sur le principe de louer cette parcelle à Monsieur Paul BRASSIER **sous réserve** qu'il obtienne une autorisation d'exploiter délivrée par Madame la Préfète et qu'il n'y ait pas d'autre demande de location de cette même parcelle.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :  
 - accepte sur le principe la location de la parcelle YA n° 9, sise à Pisadoux, section de Jassat, à Monsieur Paul BRASSIER pour faire pâturer ses équidés sous réserve qu'il obtienne une autorisation d'exploiter et qu'il n'y ait pas d'autres demandes.  
 -dit que le montant du fermage sera fixé ultérieurement après visite sur place par la commission travaux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le 26/08/2019.  
 et de la publication, le 26/08/2019



Le Maire

Johan JACLARD



Johan JACLARD

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE**  
**DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille dix-neuf :

Le 12 juin à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
 Présents : 10  
 Votants : 10

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Elisabeth DESSERRE, Carlos FERREIRA, Sandrine GUITTARD, Gérard FOURAGE, Jacques GOGHI, Laurent DAVID, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Madame Sandrine GUITTARD a été élue secrétaire.

26 JUIN 2019

**Objet : Demande de mise à disposition d'une parcelle sectionale (ancien terrain de paintball)**



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a dénoncé la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle YA n°3 à l'association GCP63 pour la pratique d'activités de paintball et airsoft, en raison d'une mauvaise entente entre les membres de cette association et de problèmes de communication. Il indique qu'il a été sollicité par l'association Les Galopins du Sancy qui souhaiterait utiliser le terrain pour des entraînements d'obstacles à franchir à cheval pour les cavaliers de l'association. Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à disposition des Galopins du Sancy une partie de la parcelle YA n°3 (environ 9000 m<sup>2</sup>) sachant que cette parcelle est soumise au régime forestier et que toute activité équestre sera interrompue si des travaux forestiers ou coupes de bois devaient avoir lieu.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition gracieuse d'une partie de la parcelle sectionale cadastrée YA n° 3 à l'association Les galopins du Sancy pour une activité d'entraînement de saut d'obstacles à cheval.
- indique que la commune se réserve le droit de disposer de cette parcelle, soumise au régime forestier, à tout moment en cas de travaux forestiers ou de coupes de bois.
- charge le Maire d'établir et de signer la convention.

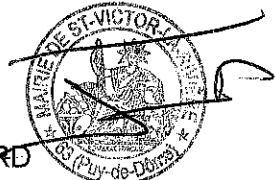
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le... 26.06.2019  
 et de la publication, le... 26.06.2019  
 Le Maire,



Le Maire,

Johan JACLARD



Johan JACLARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze juin

le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Victor-la-Rivière, sous la présidence de JACLARD Johan, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10.

Présents : 10 - Représentés : 0 - Votants : 10

Date de convocation : 06/06/2019.

Présents : BERTIAUX Eric, DAVID Laurent, DESSERRE Elisabeth, FERREIRA Carlos, FOURAGE Gérard, GORY François, GUITTARD Sandrine, JACLARD Johan, Maire, ROIRON Dominique, GIOGHI Jacques,

Absents :

Secrétaire : GUITTARD Sandrine

## Objet : DM 2019-001

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
2315-137	Installat°, matériel et outillage techni	0.00	5 276.00
10226-00	Taxe d'aménagement	1 355.00	0.00
1323-137	Subv. non transf. Départements	2 592.00	0.00
1341-137	D.E.T.R. non transférable	1 329.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		5 276.00	5 276.00
TOTAL		5 276.00	5 276.00

Certifié exécutoire par le Maire  
 compte-tenu de la réception en  
 Sous-préfecture, le... 11.07.2019  
 et de la publication, le... 11.07.2019  
 Le Maire,  
 Pour le Maire  
 l'Adjoint délégué



E. BERTIAUX

Reçu à la Sous-Préfecture  
 d'ISSOIRE, le  
 11 JUL. 2019

JACLARD Johan, Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Fait et délibéré à Saint-Victor-la-Rivière, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à Saint-Victor-la-Rivière, le 12/06/2019

JACLARD Johan, Maire



Per le Maire, l'adjoint délégué

E. BERTIAUX